



# Règlement

## 11 Septembre 2022

**Art 1. Épreuve :** L'association « Les Amis de la Course à Pied », organisation à but non lucratif, organise le 11 Septembre 2022 le 36<sup>ème</sup> Cross des Coteaux de 8h30 à 12h30 à Crolles.

### **Art 2. Organisation :**

#### **Lieu et horaires :**

Départ et arrivée Gymnase La Marelle 841 Rue Léo Lagrange 38920 Crolles

- 8h30 : Trail 20km 1200m D+
- 9h00 : Cross 11km 400m D+
- 9h05 : Marche 11km identique au cross
- à partir de 11h00 courses enfants.

**Dossards :** à retirer au Gymnase la Marelle à Crolles le dimanche matin à partir de 7h00.

**Parcours :** En boucle essentiellement sur chemins dans les coteaux de Crolles et de Bernin et une montée sur le plateau des Petites Roches pour le trail.

**Ravitaillements :** Gobelet personnel indispensable en course comme à l'arrivée, aucun gobelet sur les ravitaillements.

Sur le 20km 2 postes, sur le 11km 1 poste. Un ravitaillement sera offert aux participants à l'arrivée.

**Barrière horaire :** 10h30 au ravitaillement de Saint Pancrasse

### **Art 3. Inscriptions et catégories**

- Les inscriptions pourront se faire pour le cross et le trail uniquement en ligne sur le site [https://inscriptions.perfevent.com/crolles2022/select\\_competition](https://inscriptions.perfevent.com/crolles2022/select_competition) accessible aussi depuis le site <https://acp-crolles.fr/>
- Aucune inscription ne sera prise par mail, courrier ou téléphone. Tout dossier incomplet et non réglé le samedi 10 sept à 22h00 ne pourra pas être pris en compte et nous ne pourrons pas donner le dossard. Pas de justificatif papier le dimanche matin.
- Marche et courses enfants : non chronométrés, inscription uniquement sur place jusqu'à 15min avant le départ.

Course	20km -8h30	11km -9h00	3km -11h00	2km -11h15	1km -11h30	500m-11h45	Marche 11km 9h05
Tarif	16€ /20€	10€/12€	2€	2€	2€	Gratuit	5€
Catégories	Espoir 2002 et avant	Cadet 2006 et avant	Minimes 2007 et 2008	Benjamins 2009 et 2010	Poussins 2011 et 2012	2013 à 2018	Ouvert à tous

Les tarifs du 20 et du 11km sont fixés jusqu'au dimanche 04 Septembre à 23h59 puis ils seront majorés comme indiqué.

#### **Art 4. Pièces justificatives**

Tous les coureurs du 11km et du 20km doivent télécharger avec leur inscription :

- Soit une photocopie de licence FFA, FFPM, UNSS, UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

**Aucun dossard ne pourra être délivré sans une licence ou un certificat valide.**

#### **Art 5. Sécurité**

Elle sera assurée par la Croix Blanche. Ces postes sont en liaison radio avec le PC de la course. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et impérativement remettre leur dossard et puce au PC course afin d'éviter des recherches inutiles. Le code de la route et le balisage doivent être respectés par les concurrents. La sécurité routière sera assurée avec le soutien de la police municipale.

Des passages de marche obligatoire pourront être installés sur le parcours. Le non-respect de ces consignes entrainera la disqualification du coureur.

#### **Art 6. Contrôles**

Des postes de contrôle seront mis en place en différents points du parcours.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (sur la poitrine ou l'abdomen)
- Absence de pointage effectué en plusieurs points du parcours.
- Non respect du milieu naturel et de l'environnement traversé et jet de détritux en dehors des zones de ravitaillement.

#### **Art 7. Récompenses.**

Un lot sera offert aux 300 premiers inscrits ainsi qu'un verre de bière locale à l'arrivée.

La remise des récompenses aura lieu à partir de 11h30 le jour de la course.

Pour les 2 courses (11km, 20km) un classement scratch hommes et femmes toutes catégories, dans l'ordre d'arrivée sera établi.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de ce classement.

Un classement par catégories FFA (de Cadet jusqu'à Master 10), hommes et femmes, dans l'ordre d'arrivée sera établi. Des récompenses seront attribuées aux premiers hommes et femmes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Master 0-1, M2-3, M4-5, M6-M7, M8 et +, s'ils ne sont pas déjà récompensés au scratch ; si tel est le cas, alors les seconds seront récompensés à la place des premiers

Seuls les présents pourront prétendre aux récompenses.

#### **Art 8. Equipements**

L'utilisation des bâtons est autorisée sur le trail seulement. Ils devront être conservés par le coureur du début à la fin de l'épreuve.

Une réserve d'eau de minimum 0.5l est obligatoire pour les coureurs du Trail.

### **Art 9. Droits**

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail. L'organisation se réserve le droit de communiquer le fichier contact de tout coureur à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### **Art 10. Acceptation du règlement**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à l'éthique de course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

### **Art 11. Soutien à une association**

Comme chaque année, nous reverserons 1€ par inscription sur les 2 courses de 11 et 20km à une association.

Cette année nous soutiendrons l'association Handy'namic de Crolles.

### **Art 12. Cas de force majeure**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si les conditions météorologiques l'imposent et d'annuler ou interrompre la course en cas de force majeure.

### **Art 13. Environnement.**

Les organisateurs veillent depuis plusieurs années à réduire l'impact environnemental : rubalise biodégradable, peinture de marquage neutre et temporaire, jerrycans réutilisables pour la distribution d'eau, nombreux produits bio et locaux sur les ravitaillements....

Les coureurs sont invités à laisser le parcours propre en conservant leurs déchets.

### **Art 14. Mesures sanitaires COVID 19.**

Les gestes barrières découlant de l'épidémie de Covid\_19 devront être respectés pendant toute la durée de l'évènement.

Les règles sanitaires imposées pour le Cross des Coteaux seront les règles gouvernementales en vigueur au moment de l'évènement (Pass sanitaire, masques et/ou autres contraintes).

En cas de non-respect du protocole sanitaire par le participant, le dossard ne pourra pas être retiré, le coureur ne pourra pas participer à l'évènement, aucun remboursement de frais d'inscription, de déplacement ou d'hébergement ne pourra être demandé.